



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES



AGENCE NATIONALE DE
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (ANGE)



PROJET D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME
D'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE DU TOGO

GUIDE DE PLAIDOYER

ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DANS L'ÉVALUATION ET SUIVI D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENTALES AU TOGO

FACILITES DE MOBILISATION DES RESSOURCES



**Global
Partnership**
for Sustainable
Development Data







RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
FORESTIÈRES**



GUIDE DE PLAIDOYER

**ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DANS
L'ÉVALUATION ET SUIVI D'IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENTALES AU TOGO**

FACILITES DE MOBILISATION DES RESSOURCES



**Global
Partnership**
for Sustainable
Development Data





Sommaire

LISTE DES ACRONYMES	vi
1. INTRODUCTION	1
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET ÉVALUATION DES PPE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE ÉTUDE	5
4. CADRE D'ANALYSE ET DE SUIVI DES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAUX ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES	11
5. MÉCANISME DE FINANCEMENT DE SBDE	19
6. CONCLUSIONS	26

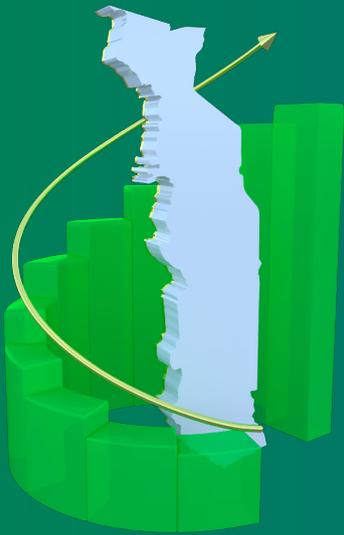
LISTE DES ACRONYMES

ANASAP	Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique
ANGE	Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)
ANPC	Agence nationale de protection civile
ANSD	Agence nationale (sénégalaise) de statistique et de la démographie
BAD	Banque africaine de développement
BIDC	Banque d'investissement pour le développement de CEDEAO
BOAD	Banque ouest Africaine de développement
BM	Banque mondiale
CDN	Cadre déterminé au niveau national
CDSE	Cadre de développement des statistiques de l'environnement
CNS	Conseil national de la statistique
COP21	Conférence internationale sur le climat
CSE	Centre de suivi écologique
CSIGERN	Cadre stratégique d'investissement pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles
DSID	Direction des statistiques agricoles de l'informatique
EPPE	Evaluation des politiques publiques et environnementales au Togo
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FCFA	Francs CFA
FNDF	Fonds national de développement forestier
FNU/UNF	Fondation des Nations-Unies
FRG	Feuille de route gouvernementale
GAIE	Gestion axée sur les indicateurs d'impact environnemental
GARI	Gestion axée sur les résultats et sur l'impact
GERN	Gestion des ressources naturelles
GP	Global Partnership
ICAT	Institut de conseil et d'appui technique
INSEED	Institut de la statistique et des études économiques et démographiques
ITRA	Institut togolais de recherche agricole

LISTE DES ACRONYMES

MAEDR	Ministère de l'agriculture, élevage et de développement rural
MEHV	Ministère de l'eau, assainissement et de l'hydraulique villageoise
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MPDAT	Ministère de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire
MR	Mobilisation des ressources
ODD	Objectif de développement durable
ONE	Office nationale de l'environnement
PANSEA	Plan d'action national pour le secteur de l'eau et de l'assainissement
PASJET	Projet d'amélioration du système d'information au Togo
PNASAP	Plan national d'assainissement et de salubrité publique
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNIERN	Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles
PND	Plan national de développement 2018-2022
PNSET	Programme national de suivi environnemental du Togo
PNUD	Programme des nations-unies pour le développement
PPE	Politiques publiques environnementales
PQA	Programme qualité de l'air
PSDSE	Plan stratégique de développement des statistiques de l'environnement
REEMT	Rapport de l'état de l'environnement marin et transfrontalier au Togo
REET	Rapport de l'état de l'environnement au Togo
SBDE	Système de gestion de base de données de l'environnement
SIGSIE	Système d'Information Géographique dédié au suivi environnemental
SNDS	Stratégie nationale des statistiques





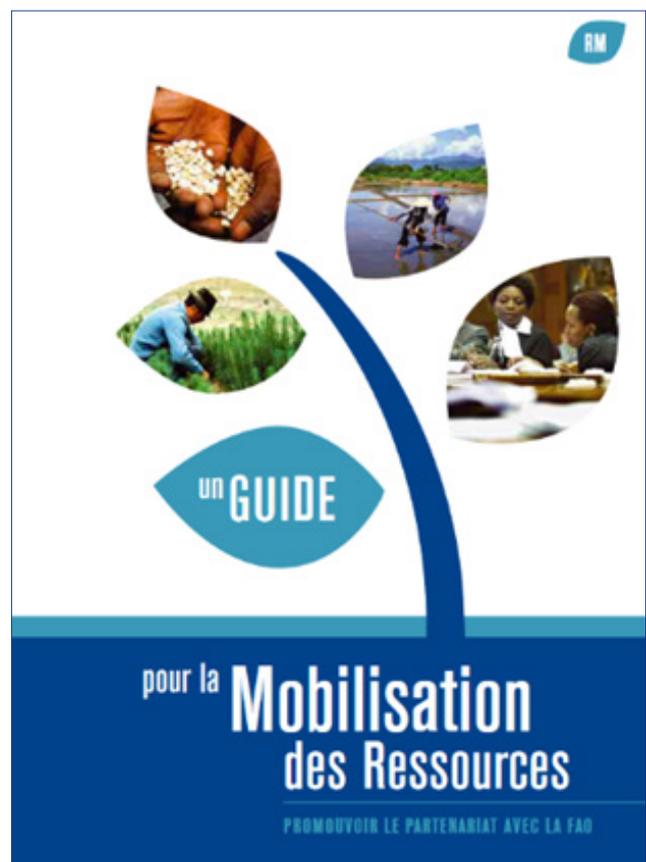
01

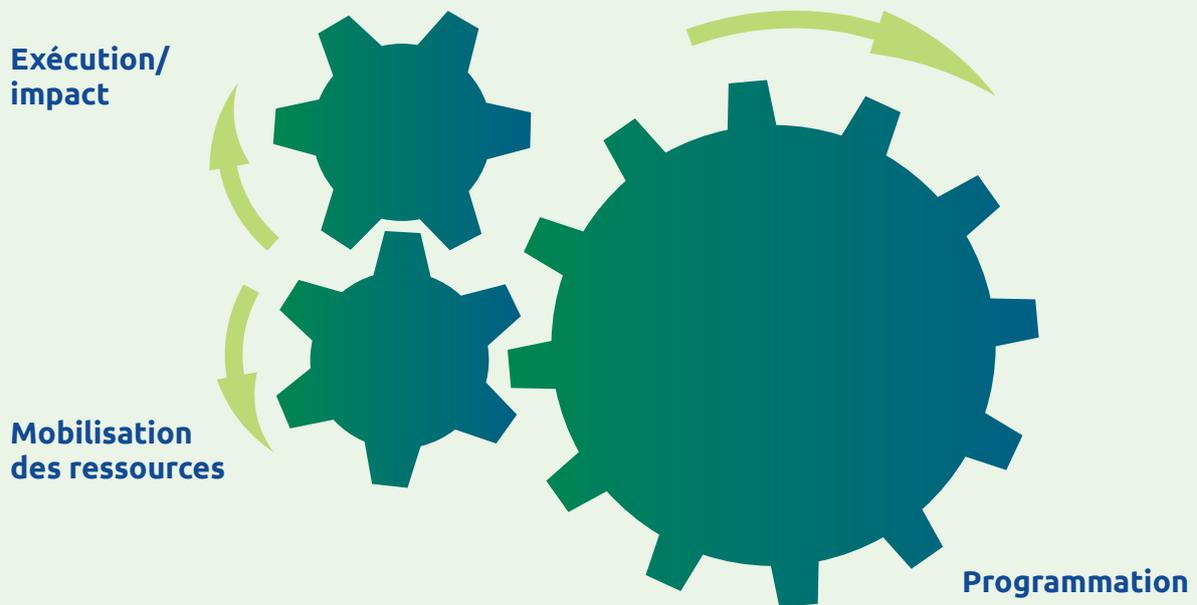
Introduction

Le présent document s'adresse à tous les services et acteurs impliqués dans la gestion durable de l'environnement et qui devraient être associés systématiquement dans cette nouvelle approche de GAIE (Gestion axée sur l'impact environnemental). Cet instrument est conçu au titre de plaidoyer pour le ministère de tutelle (le ministère en charge de l'environnement et des ressources forestières), les services statistiques ici concernés ainsi qu'aux partenaires de développement à plus d'engagement dans le processus d'appropriation et de la dissémination des méthodes et techniques du système de suivi environnemental et d'évaluation des politiques publiques environnementales au Togo (PPE).

A travers ce support, le bilan est dressé de la situation peu confortable de nos pays en termes de maîtrise des impacts environnementaux et des indicateurs associés à la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que le paradoxe entre les investissements importants alloués à la mise en œuvre de ces PPE et le retard dans l'implémentation de la GAIE. Un retard causé par : i) l'absence de statistiques, ii) la méconnaissance ou simple négligence des méthodes et pratiques adaptées et/ou iii) insuffisance de moyens. Les solutions correctives sont dressées et les mécanismes plus adaptés y sont exposés.

La possession de cet instrument faciliterait tout dialogue constructif que tout utilisateur ou spécialiste décide d'engager avec les gestionnaires, les décideurs





nationaux voire les coordonnateurs des grands projets agences internationales de développement. L'ultime solution est d'unir toutes les énergies nécessaires pour la mise sur pied d'une plateforme nationale physique et web de Gestion assez robuste de base de données sur les questions environnementales (SBDE). Cette plateforme est calquée sur les modèles existants ayant fait leur preuve notamment : le Centre de suivi écologique (CSE, <https://www.cse.sn/>) ou l'Agence nationale de statistique et de la démographie (ANSD, [www.ansd.sn.](http://www.ansd.sn/)) du Sénégal etc.

L'engagement des partenaires de l'Etat et la mobilisation efficace des ressources (MR) restent une étape cruciale de la réussite de l'exécution du plan d'action ou feuille de route associé à ce mécanisme. La Figure ci-contre dessus montre comment la MR est au cœur du processus, intimement mêlée à la programmation de toute action.

Cette mobilisation des ressources obéira aux principes édictés par le Pacte sur les données pour la Révolution des données au Togo à l'instar de la stratégie nationale des statistiques au Togo (SNDS).

A cet égard, le gouvernement togolais se propose de renforcer la confiance établie avec ses partenaires de développement en améliorant le financement de l'activité statistique, de même que la qualité et la fiabilité des données produites par le système.

Ainsi, le présent document de guide de plaidoyer est structuré en cinq principales parties dont : (ii) le contexte et la justification où il est démontré le bien-fondé de l'intervention, (iii) la synthèse des états des lieux de la production des données et de l'évaluation des PPE qui permet de faire l'historique de la situation, relever les faiblesses et les atouts et expliquer les efforts en cours dans ce domaine (iv) le cadre global d'analyse et de suivi des indicateurs d'impact environnementaux et d'évaluation des politiques publiques environnementales qui présente le mécanisme de gestion de base de données environnementales, son ancrage institutionnel, son mode opératoire (v) la Feuille de route du suivi du mécanisme de financement de ce dispositif.



Contexte et justification

02

Les statistiques de l'environnement sont nécessaires pour une bonne gestion de l'environnement et sont donc vitales pour le développement durable du Togo. Elles fournissent des informations clés pour comprendre les tendances environnementales et les impacts de l'activité humaine sur l'environnement.

La production des statistiques publiques et des données environnementales au Togo est un domaine confronté dans sa quasi-totalité à des difficultés d'ordre financière, à la trop grande dépendance de l'appui venant des donateurs. La plupart des structures nationales productrices des statistiques ne disposent pas suffisamment de ressources financières qu'elles vont consacrer à cette activité car elles sont considérées à tort comme non prioritaires. Au Togo, beaucoup de producteurs de données sont tournés vers les appuis venant des PTF afin de satisfaire sporadiquement leurs besoins urgents.

Les méthodes de l'évaluation des politiques publiques sont nombreuses et revêtent une certaine technicité dans l'usage des analyses quantitatives, statistiques, économétrie, planification et de la gestion axée sur les résultats. En plus de cette compétence technique exigée, l'évaluation des politiques environnementales

ou des politiques à impacts environnementaux majeurs relève d'une bonne maîtrise des sciences environnementales et des connaissances prouvées en développement durable. La complexité de ces théories et analyses et des difficultés qu'éprouvent les pays non industrialisés à financer la production des données statistiques, leur stockage et leur dissémination pose un sérieux problème d'évaluation des PPE et par ricochet l'efficacité du financement associé à la mise en œuvre des PPE. Il a été démontré dans le cadre du diagnostic de ce secteur l'ultime nécessité de mobiliser les ressources adéquates pour encourager la culture de l'évaluation des PPE et l'adoption de bonnes habitudes, ensuite d'agir en faveur de l'implication suffisante des acteurs associés à cette cause.

Le défi du ministère de tutelle est de mettre en place les instruments adéquats pour corriger les lacunes ou faiblesses qui compromettraient l'atteinte de ces

ambitions et renforcer les forces des structures nationales où ça marche bien et encourager les bonnes volontés et les efforts louables de beaucoup de partenaires technico-financiers de tous les secteurs en vue de l'amélioration de la gouvernance mondiale.

L'objectif de la présente note de communication est de plaider au niveau des institutions requises en faveur du développement de l'évaluation des PPE au Togo pour un avenir meilleur et certain et plus durable dans ce contexte dominé par des enjeux environnementaux importants liés par beaucoup d'aléas et d'incertitudes que nous traversons.

Cela se traduit par trois (03) mesures à prendre : (i) développer les actions de sensibilisation des institutions et du gouvernement à cultiver et financer cette option et veiller au renforcement des capacités techniques et matérielles de ces institutions dans la pratique et la maîtrise de l'évaluation des politiques publiques et environnementales allant dans la continuité de l'œuvre entamée déjà par le PASIET ; (ii) impliquer davantage les bailleurs internationaux bilatéraux et multilatéraux dans le soutien technique et financier par rapport à cette cause à travers leur politique d'appui au développement du Togo, (iii) mobiliser les partenaires nationaux issu du secteur privé et de la société civile à adhérer à la politique du ministère en faveur du suivi des indicateurs d'impact environnementaux et sociaux.

Sachant qu'un diagnostic a été établi avec l'appui du Consultant de Partenariat Mondial pour les Données sur le Développement Durable (Partenariat) pour éclairer la situation en s'appuyant sur les forces, les faiblesses et les opportunités de ce que constitue l'évaluation des PPE au Togo. Ce travail est réalisé grâce à une

revue documentaire élargie et à quelques séances évaluatives de la situation qui prévaut couplé aux ateliers de réflexion avec les parties prenantes. Ce qui a abouti à l'élaboration d'un manuel de synthèse des meilleures pratiques en matière d'analyse, développement et évaluation de l'impact des politiques publiques et environnementales au Togo. Quelques spécialistes (une vingtaine) issus des ministères et institutions impliquées dans les analyses, évaluation et production des statistiques au Togo ont été sensibilisés et ont vu leurs capacités renforcées dans la maîtrise des outils utilisés pour cette évaluation.

Cet instrument permettra au MERF à travers ses services dédiés, à approfondir toutes les réflexions développées autour d'une culture d'évaluation des PPE sur la base des résultats, preuves tangibles et convaincantes et arguments pertinents. Ce qui lui permet d'identifier aisément les moyens et approches pour un engagement plus efficace des décideurs politiques et des principaux donateurs du Togo dans sa quête d'amélioration de la gouvernance environnementale et de la gestion axée sur les résultats et sur l'impact (GARI) au Togo.





03

Synthèse de l'état des lieux de suivi environnemental et évaluation des PPE dans le cadre de la présente étude

Le constat est peu reluisant lorsqu'il s'agit de la production des données pour un suivi environnemental et pour l'évaluation des politiques publiques au Togo. Les résultats du rapport de 2020 « Etat des lieux des indicateurs environnementaux » relèvent qu'à l'instar de plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, le Togo a du mal à produire et rendre disponible les données environnementales par manque des moyens¹.

L'émergence de la problématique du développement durable consécutive à la recrudescence des risques environnementaux de tout genre à l'échelle planétaire a placé le suivi environnemental et la production des données au cœur des priorités des politiques publiques. Sur les 17 ODD, cibles et priorités, il est à remarquer que la moitié de ces cibles voire plus ne sont mesurables qu'à travers les données

environnementales. Ainsi, la nécessité de disposer systématiquement et à temps les informations appropriées, fiables et à jour pour permettre de mesurer l'état d'avancement des objectifs du développement durable (ODD) impose aux décideurs togolais une volonté manifeste et absolue par rapport au soutien du secteur de production de données.

¹ Ce même constat avait été fait en 2011 lors du diagnostic ayant permis à l'élaboration du Programme national de suivi environnemental du Togo (PNSET- 2012- 2016) et confirmé lors de plusieurs rencontres tels que l'atelier d'octobre 2015 sur les statistiques (de l'environnement à l'appui de la mise en œuvre du cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (CDSE 2013)), ou lors de l'élaboration en 2020 du premier rapport de l'état de l'environnement au Togo (REET) et en 2022 pour le rapport de l'état sur l'environnement marin et transfrontalier (REEMT). Ce qui rend difficile le suivi environnemental et par ricochet la gouvernance des politiques publiques sectorielles qui reposent essentiellement sur les évaluations d'impacts de ces politiques publiques.

Le défi des institutions en charge de régler cette question est de mettre en place les instruments adéquats pour corriger ces lacunes qui si elles persistaient, compromettraient les bonnes volontés et les efforts en vue d'amélioration de la gouvernance mondiale.

Toutes les grandes politiques et plans stratégiques élaborés avant le Plan national de développement (PND) ou après et mise en œuvre, notamment le PNIASAN, PANSEA, PNIERN, CSIGERN, PNASAP, CDN, etc. devraient systématiquement faire l'objet des évaluations d'impact afin de mieux apprécier leur pertinence, leur efficacité et leur durabilité. Ce qui n'est pas encore le cas.

Fort de ce constat, le gouvernement du Togo a initié un Projet d'amélioration du système d'information environnemental au Togo (PASIET) lancé en 2019. Le PASIET a pour but de contribuer à l'édification et au renforcement d'un mécanisme de surveillance et de

mesure des progrès dans le cadre du suivi des ODD ainsi que de la mesure de la durabilité environnementale et écologique. Ce projet se met en œuvre avec l'appui de la BAD / Corée-Afrique (KOFAEC), la Banque Islamique de Développement, le Partenariat Mondial pour les Données sur le Développement Durable ou Global Partnership². Ce qui a abouti à des études et résultats tangibles que nous apprécions entre autres : le premier rapport de l'Etat de l'environnement au Togo (REET), l'inventaire des indicateurs environnementaux, le Rapport sur l'Etat de l'Environnement Marin (REEM) et son volet transfrontalier avec le Benin (REEMT), le Plan stratégique de développement des statistiques environnementales (PSDSE – voir encadré 1).

Encadré 1 :

La vision du PSDSE 2021-2025 est de « disposer à l'horizon 2025, d'un système statistique environnemental organisé et fiable avec des moyens suffisants pour répondre aux besoins des utilisateurs en matière d'environnement ». Le coût total de son financement est estimé à 4 712,58 millions de F CFA (voir annexe 1). Les axes stratégiques identifiés pour mieux répondre aux enjeux et défis identifiés lors du diagnostic dans le cadre du PSDSE (2021-2025) sont :

Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités institutionnelles, de partenariat et de la coordination ;
Axe stratégique 2 : Développement de la production, amélioration de la qualité et de la diffusion ;
Axe stratégique 3 : Promotion de la culture statistique, renforcement des capacités du système statistique de l'environnement en ressources humaines et financières.

La coordination de la mise en œuvre repose sur 3 organes à savoir le CNS à travers l'INSEED, l'ANGE et les différentes structures sectorielles impliquées dans le SSE. Comme outils de suivi évaluation, il y a la matrice de cadre logique, les rapports d'activité et d'évaluation et une évaluation à mi-parcours.

2 Le Global Partnership est un partenariat mondial qui convoque, connecte et catalyse les actions pour résoudre les problèmes de mauvaises utilisations, d'accès, de qualité, de production des données et travaille avec les parties prenantes pour exploiter pleinement les nouvelles opportunités de la révolution des données au service du développement durable.

De même, la nécessité de mettre en place l'Observatoire national de l'environnement (ONE) vient du même constat : une faiblesse dans les structures travaillant dans le domaine des statistiques environnementales et sociales notamment le dispositif de production, stockage et utilisation des données statistiques par et pour la planification en environnement au Togo souffre d'insuffisances. Il est admis que dans l'opérationnalité de l'ONE, la mise en œuvre des recommandations des différentes études réalisées dans le secteur sera une priorité : étude de l'inventaire des indicateurs environnementaux au Togo, adoption du plan stratégique de développement des statistiques de l'environnement du Togo assorti d'un budget et la conceptualisation d'un manuel d'évaluation des politiques publiques environnementales sous forme de guide des outils et mécanismes adaptés pour le suivi environnemental à travers les

indicateurs d'effet et impact etc. L'ONE veillera ensuite à poursuivre l'œuvre entamée depuis 2018 par le PASIET. (Cf. textes portant création de l'ONE).

Il convient de rappeler que le système d'information et de suivi environnemental au Togo est régi par la loi 2008-005 du 30 Mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement et qui décline en son article 44 et 45 :

Cette disposition est renforcée par le décret 2009-090/PR qui crée l'Agence Nationale pour la Gestion de l'Environnement (fixant ses attributions et définit son organisation et son fonctionnement) et qui dans son article 24 définit les directions techniques de l'Agence, parmi lesquelles la Direction de l'information du suivi environnemental.

3.1. Cohérence avec les priorités nationales

La solution contribuera à la feuille de route du gouvernement (2020-2025). En effet, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance et des conditions de vie des populations, le gouvernement togolais s'est doté d'une déclaration de politique générale assortie d'une feuille de route gouvernementale Togo 2025. Cette feuille de route a pour vision : « *un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable* ». La réalisation de cette vision devrait engager le pays sur la voie du développement durable. Ladite feuille de route prévoit dans son axe 3, ambition10, deux (2) projets stratégiques (P35 *réponse aux risques climatiques majeurs* et P36 *Mobilité verte*) et une (1) réforme (*Réforme de la législation environnementale*) pour le

compte du ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Cela s'inscrit parfaitement dans cette ambition et les axes mentionnés : Le système contribuera à ce que le pays utilise les données et les informations collectées et stockées pour mesurer l'impact environnemental des différents politiques et programmes. La plate-forme aidera également les acteurs concernés (par exemple, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales spécialisées et les organismes scientifiques) à formuler des stratégies et des programmes ciblés pour aider les parties, individuellement ou collectivement, à mettre en œuvre des actions. Cela aidera également les parties individuelles ou les groupes de parties à identifier

les questions communes à traiter, facilitant ainsi le développement d'initiatives rentables et se soutenant mutuellement pour la mise en œuvre. Il aidera à élaborer et soumettre en temps voulu les rapports des AME. Bref, il facilitera le renforcement de la gestion et de l'interprétation des données environnementales pour une meilleure prise de décision.

Il contribuera à d'autres priorités nationales telles que « Faire du Togo une référence régionale dans le digital (Axe stratégique 3 Ambition 7 du FRG 2020-2025, P25 Digitalisation des principaux services publics et P26

Développement d'un hub d'innovation digitale) : En effet, cela impliquera l'utilisation d'outils numériques pour aider à la collecte, au rassemblement, à l'analyse et au partage des données qui rendront la tâche plus facile et complète. Les pays sont en train de passer d'un environnement de données sans réseau et déconnecté à un environnement interconnecté et collaboratif, ce qui nécessite un soutien et une application politiques continus pour changer la culture d'entreprise et permettre aux nouvelles pratiques de s'installer et de réussir.

3.2. Pesanteurs dans la mobilisation des ressources

Il n'y a plus de doute que les questions environnementales constituent de nos jours des préoccupations auxquelles il convient de trouver des solutions idoines urgentes et durables pour éviter d'hypothéquer le développement auquel aspirent beaucoup de pays émergents. Pour la mise en œuvre de ces initiatives dans le secteur, un des défis majeurs qu'il est parfois difficile à relever est celui de la mobilisation des ressources.

Il faut reconnaître que le MERF a depuis plusieurs années entrepris, dans son secteur, une série de réformes visant à lui doter des mécanismes pertinents et la capacité nécessaire afin d'exploiter au maximum les opportunités de financement internes et externes qui s'offrent à lui ou susceptibles de l'être.

Outre les difficultés précitées tenant aux insuffisances constatées dans les arrangements institutionnels, il existe bien d'autres raisons notamment :

- les difficultés liées à l'accès aux différents mécanismes des partenaires de par leur nature et leur complexité ;
- les insuffisances d'initiatives en matière d'élaboration des projets suivis des documents de préparation de projet (*project preparation fund 'PPF*), de rencontres et de maintien de liens avec les fournisseurs de ressources ;
- les difficultés du secteur à mobiliser les ressources internes, le rendant trop dépendant des financements extérieurs (l'évaluation du PNIERN révèle en effet que le secteur de l'environnement est financé à plus de 80% par des ressources externes souvent sous forme de dons) ;
- les faibles moyens mis à la disposition des structures pour la mobilisation des ressources de façon générale.

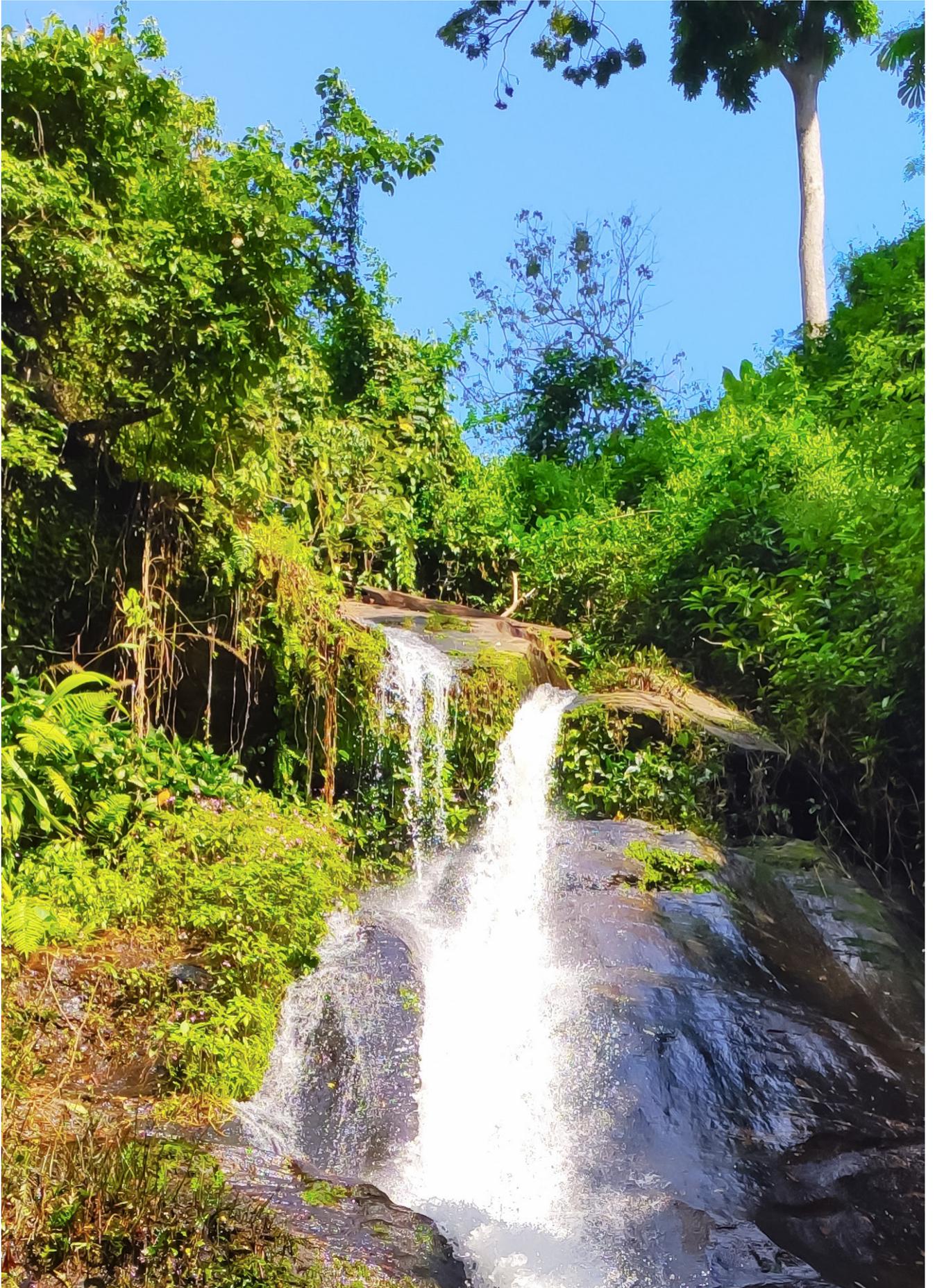
Si beaucoup d'efforts sont en cours au Togo pour évaluer systématiquement les projets ou plan d'actions engagés (avec création d'un poste ou une unité de suivi évaluation de ces projets), on dénote tout de même une lenteur pour ce qui est de l'évaluation des politiques publiques.

Cependant, les guides sont disponibles³. Toutefois, il manque une large vulgarisation de ces guides et l'intégration de la dimension de production des données statistiques, suivi environnemental, suivi des impacts et évaluation à *posteriori* des politiques. Il faut reconnaître que bon nombre de système de suivi évaluation que ce soit au niveau projet ou programme reste sous forme de déclaration théorique ou fonctionne à minima parce que très souvent peu ou presque pas de ressources y sont réellement consacrées.

Les ressources humaines formées sont absentes. Les centres de statistiques même les plus outillés ne peuvent se substituer aux unités de suivi-évaluation. L'évaluation ne devrait pas être une action de plus pour le projet ou la dernière action à réaliser après avoir épuisé toutes les ressources comme on le vit habituellement. Tout ceci impose qu'un système robuste de suivi et évaluation et évaluation d'impact soit mis en place avec un budget prévisionnel conséquent et proportionnel pour le bon fonctionnement du système dès le démarrage de la politique ou programme avec séparation des rôles avec les autres postes de dépense.

3 le ministère en charge de la planification a fait des efforts ces derniers temps pour mettre à la disposition des ministères sectoriels les outils (Guide d'élaboration des politiques publiques, Guide de suivi-évaluation des politiques nationales)





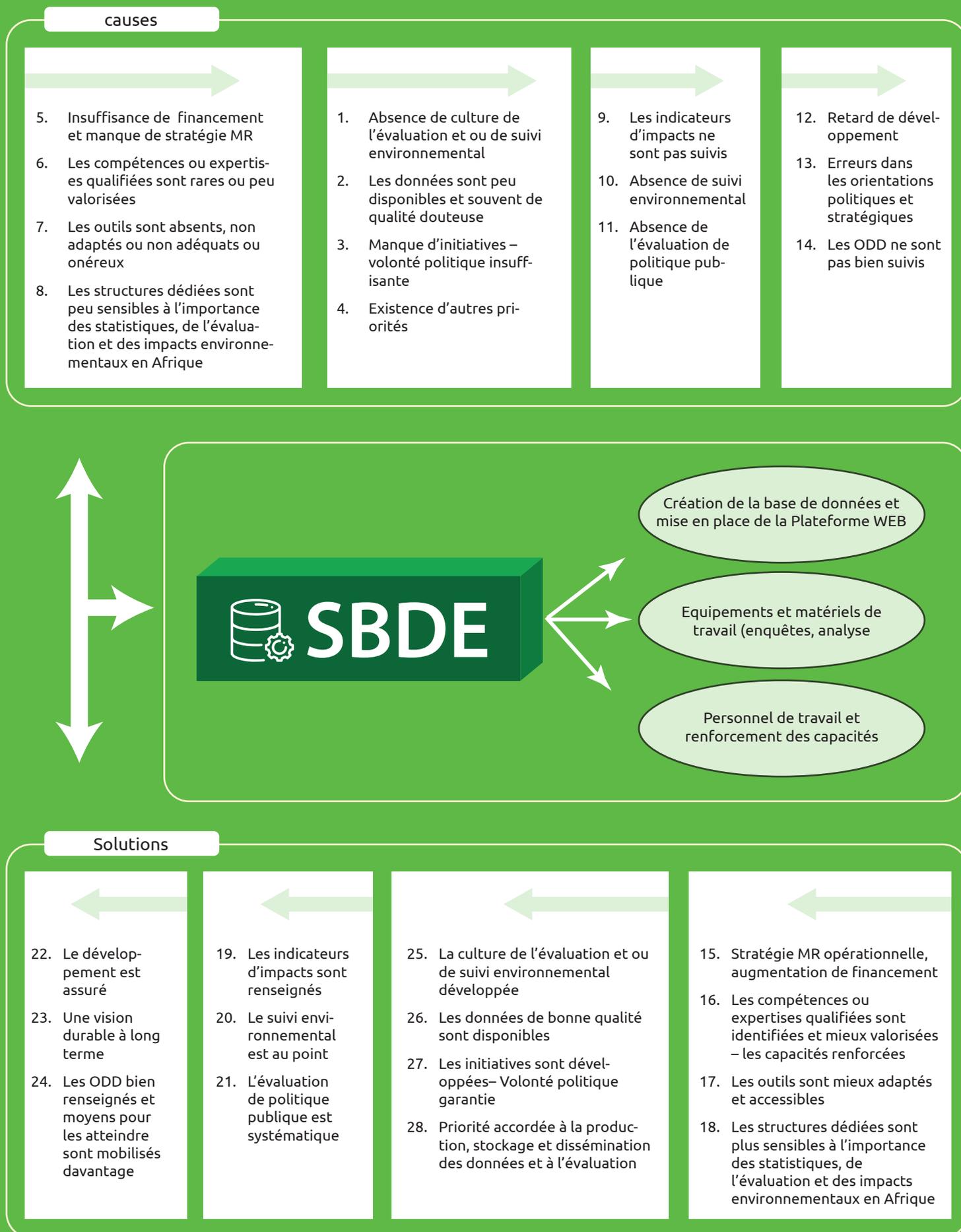


04

Cadre d'analyse et de suivi des indicateurs d'impact environnementaux et d'évaluation des politiques publiques environnementales

Au regard de ce qui a été relevé dans les sections précédentes, on préconise comme solution la mise en place d'un système robuste de Gestion de base de données sur les questions environnementales (SBDE ; figure 1, ci-après).

Figure 1 : Logique d'intervention (cause à effet)



4.1. Ancrage institutionnel du SBDE et coordination technique

La coordination nationale de la production des statistiques au Togo est assurée au sommet par le CNS qui est l'organe d'orientation, par l'INSEED au niveau intermédiaire assurant le Secrétariat Technique du CNS et par les services techniques de l'INSEED et les services statistiques sectoriels à la base, notamment le secteur rural et de l'environnement (réfère à la loi n°2011-014 du 03 juin 2011 portant organisation de l'activité statistique au Togo.

Pour son opérationnalité, le SBDE sera composé des spécialistes en Gestion, Suivi, Analystes économiques et Environnementalistes et des Statisticiens issus de différents départements concernés. Ce système sera logé au niveau de l'ANGE et sera piloté par l'ONE/PASJET. Le système privilégiera comme outils, les méthodes conventionnelles d'enquêtes et de collecte de données, d'analyse de données, de la centralisation des données en déployant un progiciel adapté et connu pour en faire une base complète. Le traitement et la mise en ligne ou la diffusion physique des données traitées se feront à travers une plateforme qui sera également développée par les spécialistes. On distingue alors deux interfaces clefs : (a) l'interface concernant le suivi-évaluation d'indicateurs d'impact composée de (a1) le dispositif ou le système de circulation des données, (a2) les acteurs, (a3) les outils de collecte de données et méthode y compris leur traitement et si besoin l'informatisation et (b) l'interface de l'évaluation des politiques ou stratégies pure et dure quand bien même plusieurs facettes telles que le système de collecte de données et les acteurs impliqués se recourent.

Conformément à cette loi et au dispositif à ce qui est convenu dans le cadre du suivi de l'opérationnalité du Système de suivi environnemental (PSDSE), il convient de mettre en place deux organes pour le pilotage du SBDE tel que prévu par le PSDSE.

4.1.1. Le comité de pilotage (CoPil)

Le comité de pilotage est l'organe d'orientation stratégique du PSDSE dont le rôle ici sera d'œuvrer pour l'opérationnalité du système. La coordination de ce comité est sous la responsabilité du Secrétaire Général du MERF. Il comprend neuf (09) membres dont le Directeur Général de l'INSEED, le Directeur Général de l'ANGE, le Directeur Général de l'ODEF, le Directeur Général de la planification et du développement, le Directeur des études et de la planification du MERF, le Directeur de l'environnement, le Directeur des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation (DSID), le représentant des OSC et le représentant des PTF.

4.1.2. Le Comité technique intersectoriel (CoTec)

Ce comité est composé des structures du Système des statistiques de l'environnement (SSE). Le secrétariat technique de ce comité est assuré par l'ANGE. D'une manière générale, il assure la synergie dans la mise en œuvre des différentes activités du PSDSE. Le rôle de coordination technique de l'ANGE permettra la mise en œuvre et le suivi des activités de la stratégie, l'identification des difficultés, l'évaluation de l'impact des activités menées pour relever les défis.

4.1.3. Les acteurs (voir la liste dans le tableau1)

Tableau 1 : Rôles et responsabilités des acteurs

Composition	Tâches à accomplir
TASK FORCE	<ul style="list-style-type: none"> Liste des indicateurs, Développement de la méthodologie Test et Validation de la liste Partage Production d'information : une fois chaque semestre
ONE PASJET	<ul style="list-style-type: none"> Secrétariat Suivi Collecte des fiches Etudes complémentaires (Appui d'expertise externe si nécessaire) Validation des produits
Unité de suivi des indicateurs (issue de PASJET /ONE)	<ul style="list-style-type: none"> Affiner les informations, les intégrer dans une base de données (métadonnées) Etablir les états de sortie Interpréter les états de sortie
Structures administrative et ministérielles complémentaires***	<ul style="list-style-type: none"> Remplissage des données selon les canevas et les explications
Organisations de producteurs et Secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Source d'information, enquête de collecte, harmonisation des données environnementales
Responsables des collectivités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et information des acteurs locaux, Promotion du partenariat décentralisé, Veille environnementale axée sur l'impact des interventions et ou la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles sur le territoire de la collectivité
Chefs traditionnels et religieux	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et information des populations, Mobilisation sociale, Veille sur le respect des textes et règlements en matière de foncier et de protection des ressources naturelles

Composition	Tâches à accomplir
Société civile et autres acteurs du secteur privés	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation, information et formation aux méthodes de suivi environnemental, • Plaidoyer à l'attention des décideurs pour la transparence des données produites, • Collecte de données environnementales
Etat et ses structures d'encadrement, Structures publiques productrices des données	<ul style="list-style-type: none"> • Veille environnementale en matière de GERN
Institutions de formation et de recherche, partenaires scientifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Eclairages scientifiques : approfondissement des connaissances sur le suivi environnemental, • Mise au point des techniques et technologies de gestion et de diffusion de bases de données, • Formation (élaboration et mise en œuvre de modules sur la GERN, les statistiques environnementales, le SIG, le suivi-évaluation, le suivi environnemental), • Production et diffusion de supports pédagogiques ces modules
Partenaires techniques et financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier, contribution au renforcement de capacité



4. 3. Production et utilisation des données

A part les populations, ménages et organisations communautaires à la base qui demeurent les fournisseurs des données, toutes les autres catégories d'acteurs comme on le voit dans le tableau 2, notamment la société civile, les opérateurs privés, les services nationaux agissant dans le domaine, les organismes de financement bilatéral et multilatéral tant africains qu'à l'échelle continentale sont à la fois fournisseurs et consommateurs des données statistiques. En tant que fournisseur des données, ces structures disposent des services soit statistiques, d'enquêtes ou de planification et suivi-évaluation qui mènent des enquêtes de collecte de

données primaires, d'analyse et de production des rapports souvent réutilisés par d'autres services qui en dépendent. Les services météorologiques, hydrologiques, l'INSEED, DSID etc. ont vocation à produire les données donc ils constituent des fournisseurs par excellence de données. Les ménages, les services administratifs locaux et la plupart d'ONG locales sont des fournisseurs universels des données. En tant que consommateurs de données, beaucoup de services utilisent les données secondaires souvent provenant des centres dédiés. C'est à juste titre qu'ils sont associés à ce plaidoyer et à l'opérationnalisation du SBDE.

Tableau 2 : Producteurs et utilisateurs de données

Structures /Acteurs	Producteurs des données	Utilisateurs des données
1) Nationales		
ANGE/PASJET/ONE	X	X
INSEED	X	X
DSID/DPPSE et directions techniques du MAEDR (DE, DAEMA, DPV)	X	X
Direction de l'environnement	X	X
ODEF : Office des eaux et forêts		
ANPC : Agence nationale de la protection civile	A	X
ANAMET/METEO TOGO (Agence Nationale de la Météorologie du Togo	X	
ANASAP (Agence nationale d'assainissement et de salubrité publique) Ministère de l'urbanisme		X
DPA (Direction de la pêche et aquaculture), Ministère en charge de l'économie maritime		
Ministère du tourisme		

Structures /Acteurs	Producteurs des données	Utilisateurs des données
Universités de Lomé et de Kara	X	X
APRODAT (Agence de promotion des agropoles du Togo)	X	X
OMCA	X	X
GBIF (Global Biodiversity Information Facility)	X	X
2) Agences de coopération bilatérales et multilatérales		
A - Agences régionales		
Banque Africaine de développement (BAD)	X	X
Banque Ouest Africaine de développement (BOAD)	X	X
Banque d'investissement et de développement de la CDEAO (BIDC)	X	X
Afristat (Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne)	X	X
CEDEAO/ARAA	X	X
Union Africaine	X	X
UEMOA		
B - Agences internationales		
KOFAEC	X	X
Délégation de l'Union Européenne au Togo	X	X
FAO	X	X
FNUAP	X	X
UNICEF	X	X
Programme Alimentaire Mondial		
Banque Mondiale		
OMM		
PNUD	X	X
Partenariat Mondial pour les Données sur le Développement Durable (Partenariat) / Fondation des Nations Unies (UNF)	X	X
BID	X	X
MCC	X	X
AFD	X	X

Structures /Acteurs	Producteurs des données	Utilisateurs des données
USAID	X	X
GIZ	X	X
3) ONG/Société Civile		
Associations de gestion des aires protégées et autres écosystèmes, Forêts communautaires, la Chefferie traditionnelle, CVD	X	
Populations, ménages et entreprises, exploitants	X	
Action contre la Faim (AAH/ACF)	X	X
Croix rouge antenne togolaise	X	X
AVSF (Association vétérinaires sans frontière)	X	X
JVE (Jeunes volontaires pour l'environnement)	X	X
Opérateurs privés	X	X





Mécanisme de financement de SBDE

05

5.1. Objectif général

Il s'agit d'améliorer la gouvernance environnementale au Togo et l'efficacité des investissements publics qui y sont consacrés à travers le développement des outils et mécanisme adaptés pour l'évaluation et suivi d'impact des politiques publiques et environnementales.

5.2. Objectif spécifique

Deux objectifs spécifiques sont à atteindre :

OS1) Contribuer au niveau national dans la mobilisation des secteurs à produire des statistiques nationales et environnementales fiables et à renforcer la capacité techniques et financières des structures associées,

OS2) Plaider au niveau des institutions requises en faveur d'un partenariat solide et durable militant pour le développement de l'évaluation des PPE au Togo.

5.3. Actions prioritaires :

a1. Actions en lien avec le déploiement du mécanisme SBDE :

- **Planifier et organiser des rencontres périodiques des membres de la Task Force (réunions et ateliers)**
- **Développer une base de données sur la gestion de l'environnement et les ressources naturelles et leur évolution sur la base des données secondaires disponibles, les données primaires à collecter etc.**
- Documenter, former et rendre conforme aux normes internationales (renforcement de capacités) les indicateurs environnementaux d'effet et d'impact faisant objet de suivi et d'évaluation, la méthodologie de collecte et compilation des données, la méthodologie de l'évaluation, les compétences et structures associées, les stratégies idoines à mettre en place etc. (1-Cadre de Développement des Statistiques de l'Environnement , 2- Statistiques et indicateurs de changement climatique et 3-Système de Comptabilité Environnementale Economique).
- Développer, implémenter et assurer le fonctionnement et la maintenance d'un système d'information environnemental dans le sens purement informatique, technique, institutionnel et communicationnel pour :
 - * Faciliter l'accès aux données environnementales aux acteurs impliqués dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo ainsi que l'établissement de rapports sur les Accords Multilatéraux sur l'Environnement et les Objectifs de Développement Durable
 - * Contribuer à l'amélioration de la prise de décision en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Togo
 - * Décloisonner les secteurs et de relever des défis interdépendants, notamment la perte de biodiversité, la disponibilité de l'eau douce, la dégradation des sols, la pollution et le changement climatique.
 - * Renforcer et reconnaître les données environnementales dans les processus du système statique national et de planification du développement.
- **Faire des rapports périodiques qui seront élaborés à commencer par le rapport de démarrage des activités de la Task force qui fait office de l'inventaire et la méthodologie adoptée couplé à la situation de référence. Ensuite un rapport est élaboré chaque semestre.**



a2. Actions prioritaires en lien avec la mobilisation des ressources pour le financement de l'opération

- Développer les actions de sensibilisation des institutions et du gouvernement à cultiver et financer cette option et veiller au renforcement des capacités techniques et matérielles de ces institutions dans la pratique et la maîtrise de l'évaluation des politiques publiques et environnementales allant dans la continuité de l'œuvre entamée déjà par le PASIET.
- Impliquer davantage les bailleurs internationaux bilatéraux et multilatéraux dans le soutien technique et financier par rapport à cette cause à travers leur politique d'appui au développement du Togo
 - * Produire des supports de communication : affiches, kakémonos etc.
 - * Disséminer des conclusions des rapports à travers le « porte à porte », des rencontres (mini ateliers ou table ronde à l'intention des partenaires financiers).
- Mobiliser les partenaires issus du secteur privé et de la société civile à adhérer à la politique du ministère en faveur du suivi des indicateurs d'impact environnementaux et sociaux

5.4. Développer les actions de sensibilisation : cette sensibilisation repose sur une bonne stratégie de communication

Figure 2 : La stratégie de communication en 4 étapes



5.5. Budget prévisionnel

5.4.1. Budget annuel de la communication et la dissémination en vue de la mobilisation des ressources

Tableau 3 : Estimation des coûts lié à la mobilisation des ressources pour l'année 1

No.	Description des Fournitures	CU en FCFA	CU en Euro	Quantité	CT (FCFA)
1	Conception de plaquettes de présentation du Plan Stratégiques, manuel ou des besoins	250 000	383	1	250 000
2	Conception de fiches succès stories	600 000	920	1	600 000
3	Impression de plaquettes de présentation du Plan Stratégiques/ des besoins et success stories	1 500	2	1 500	2 250 000
4	Production d'article synthétique	150 000	230	1	150 000
5	Production de capsule vidéo de 3 à 5mn (optionnel) sur le PASIET/ ANGE				
6	Production de dossier	250 000	383	1	250 000
7	Diffusion d'article synthétique et de dossier par une presse privée	550 000	844	1	550 000
8	Clé USB	8 000	12	50	400 000
9	Organisation des rencontres (tournée et réunions, séminaires ou atelier ou journée porte ouverte)	10 000 000	15337	par trimestre (5, 1, 2, 1)	10 000 000
10	Organisation des mini tables rondes (optionnel)	15 000 000	23006	1	15 000 000
10	Organisation des voyages (voyage de 3 personnes dans un pays d'Afrique)	50 000 000	76687	ff	50 000 000
Total					79 450 000

5.4.2. Coûts additionnels (l'évaluation d'impact du CSIGERN)

Selon nos estimations, le coût de l'évaluation d'impact de CSIGERN est estimé à 121 millions six cent mille Francs CFA soit une valeur de 127 000 dollars USD. Si l'ONE ou l'ANGE veut accompagner des études similaires, il faudra majorer ce montant. En temps normal, ce montant fait partie du budget de la composante suivi-évaluation des projets ou du budget global de la mise en œuvre de la politique publique. Il revient pour l'ONE/PASJET de veiller à ce que les projets en cours ou futures projets ou PPE en tiennent compte dans leur élaboration et mise en œuvre. Nous allons supposer qu'il agira pour commencer d'évaluer prioritairement le CSIGERN.

5.4.3. Coût de la mise en œuvre de la SBDE

Le coût global de l'opérationnalisation du système SBDE et de PSDE est de 6 824 430 000 FCFA (6,824 milliards). Sachant que quelques actions prévues dans le cadre du PSDSE dont le montant initial est évalué à 4 712,58 millions de F CFA pour la période 2022- 2025 (annexe1 p19) ont été entamées à 10% du montant global. Ce budget a perdu de réaliser des tâches suivantes (i) le recrutement du consultant des normes méthodologiques, (ii) le programme qualité de l'air, (iii) l'atelier de renforcement des capacités (le cadre conceptuel statistiques environnementales, observation de la terre), (iv) l'élaboration des textes et leur mise en application (arrêté mise en place de l'ONE, arrêté création de laboratoire). Ce qui revient à mobiliser un montant de 6 353 172 000 (voir tableau 4) dont 75% viendra de l'extérieur, le reste correspond à la contrepartie du Togo.

Tableau 4 : Estimation du budget du mécanisme

PLAN D'ACTION ET COÛTS		AN 1	AN 2	AN 3	2023 à 2025 (FCFA)	DOLLARS
Actions en lien avec le déploiement du mécanisme SGBE (installation, acquisition logiciel, Expertises - recrutement, Conceptualisation - opérationnalisation et productions des statistiques)	Aménagement locaux - Installation de l'équipe et équipements bureaux	X			100 000 000	167 235
	Acquisition logiciel et création de la plateforme	X	X		500 000 000	836 176
	Recrutement des experts et personnels complémentaires	X	X		150 000 000	250 853
	Opérationnalisation et production des des statistiques y compris la collecte et l'analyse	X	X	X	800 000 000	1 337 882
	Total 1				1 550 000 000	2 592 147
Actions prioritaires en lien avec la mobilisation des ressources pour le financement de l'opération		X	X	X	75 450 000	126 179

PLAN D'ACTION ET COÛTS		AN 1	AN 2	AN 3	2023 à 2025 (FCFA)	DOLLARS
Evaluation de CSIGERN		X			121 600 000	203 358
Evaluation d'autres PPE			X	X	364 800 000	610 074
Plan d'action du PSDSE		X	X	X	4 712 580 000	7 881 096
TOTAL ACTION					6 824 430 000	11 412 854
FINANCEMENT	Acquis (10% du budget des actions du PSDSE mobilisé et actions réalisées)				471 258 000	788 110
	A rechercher				6 353 172 000	10 624 744
	Etat (25 %)				1 588 293 000	2 656 186
	Partenaires (75 %)				4 764 879 000	7 968 558

5.5. Opportunités de mobilisation des financements

L'environnement au sein duquel les ressources sont mobilisées est de plus en plus compétitif en raison de l'apparition de la démultiplication des priorités et de nombreuses crises sécuritaires et sanitaires (COVID 19) à conséquences économiques, sociales et géostratégiques. Ce qui contribue à raréfier les ressources. La MR est, de ce fait, devenue un exercice plus difficile, exigeant une combinaison de connaissances et de compétences.

Deux sources de financements potentielles sont à identifier :

- Les financements internes potentiels: les dotations de l'Etat, Instruments règlementaires et économique de protection de l'environnement (normes et écotaxes), Paiement pour le service des écosystèmes, Responsabilités Sociétales des Entreprises (RSE), Engagement du Secteur Privé etc.
- Les financements externes potentiels : les partenaires bilatéraux et multilatéraux restent une source sûre de financements pour les fonds fiduciaires pour l'environnement.
 - * L'Aide Publique au Développement (APD) viendra finalement en appont aux efforts internes de mobilisation de financements.
 - * En Afrique, on cite les donateurs bilatéraux (principalement USAID, la KfW et l'AFD), les partenaires

multilatéraux parmi lesquels : le PNUD, la FAO, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), la BIDC, la BOAD, la plateforme Terre Africa NEPAD-UA, l'Union Européenne, le Fonds vert climat (FVC), le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Fonds BioCarbone, le Fonds des énergies durables pour l'Afrique (SEFA), la Banque Mondiale, la BAD, la BID, le GP/FNU, etc.

- * Financement des conventions : la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction; la Convention relative à la

coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre; le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; la Convention sur la diversité biologique; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; la Convention relative aux zones humides d'importance internationale ; Ramsar la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles etc.

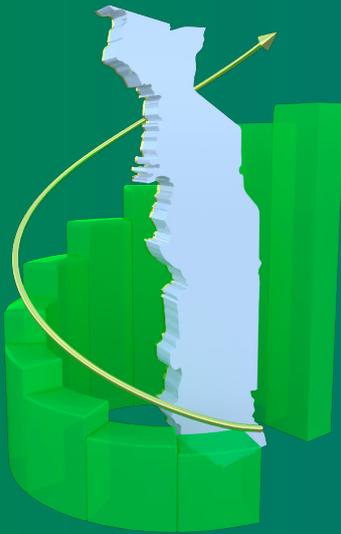
La visibilité des actions, l'implication de tous les acteurs et l'instauration d'une bonne gouvernance dans le secteur sont des facteurs nécessaires à l'instauration d'un climat de confiance et de transparence et qui devront favoriser une mobilisation accrue de ressources pour le financement des statistiques environnementales.

Le ciblage correct de la stratégie de MR implique une analyse approfondie de l'environnement dominant en matière d'aide et de ressources (aux niveaux mondial, régional et national), ce qui permet de faire correspondre les intérêts des partenaires à ceux de l'institution. La MR étant un processus, il est nécessaire d'établir un dialogue continu et d'obtenir l'engagement constant des partenaires fournisseurs des ressources pour tisser des relations de confiance.

Les mesures suivantes seront nécessaires pour l'atteinte des objectifs du présent plan d'actions :

- Doter les structures nationales de mobilisation des ressources d'outils adéquats et les accompagner à devenir des entités nationales d'exécution ;
- Accorder une attention particulière aux structures de mobilisation des ressources en leur affectant des ressources nécessaires à leur bon fonctionnement ;
- Prospecter auprès des fonds nordiques, fondations et autres associations nationales ou internationales pour mobiliser d'importantes ressources pour le financement du Secteur.
- Œuvrer dans la mesure du possible pour l'opérationnalisation du fonds national de l'environnement (FNE) afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle de structure de coordination de la fonction de mobilisation des ressources dans le secteur de l'environnement et des ressources naturelles
- Identifier les nouveaux créneaux de financement des statistiques et de la gestion de l'environnement.

Ayant ratifié la Charte africaine de la statistique et participé à tous les travaux de l'élaboration de la SHaSA 2, le Togo va œuvrer pour mettre en œuvre la Décision des Chefs d'Etat de l'Union africaine qui demande aux Etats membres « de consacrer 0,15% de leurs budgets nationaux au financement des statistiques ». Par ailleurs le gouvernement devra veiller à ce que chaque sectoriel inscrive dans son budget une ligne dédiée à la production statistique.



Conclusions

06

L'accès à des données et des informations de qualité pour soutenir la prise de décision est un défi mondial. Des progrès ont été réalisés pour relever ce défi, mais ils doivent être renforcés et étendus Afin de couvrir le maximum de besoin. En outre, au regard des défis auxquels sont confrontés les pays candidats à l'émergence tel que le Togo, il est important que la question d'évaluation des politiques publiques environnementales et ses corollaires soient inscrites dans les priorités du gouvernement et que les moyens soient consacrés pour les réaliser. Ce faisant les impacts environnementaux sont mieux maîtrisés, les politiques ou stratégies sont mieux gérées et les financements optimisés. Ainsi, l'implémentation du Système de gestion de base de données et d'évaluation d'impact environnementaux des politiques publiques (SBDE) constituera un moyen incontournable pour y arriver. A ce titre, le ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) plaide pour un engagement sans réserve des partenaires de développement impliqués pour la bonne réussite dans sa démarche qui vient d'être présentée et pour la mise à disposition des ressources suffisantes afin d'accompagner le processus.

Le suivi des données et le compte rendu des engagements internationaux au niveau national et régional sur la réalisation des ODD et les progrès des AME restent une priorité. Les données et les informations obtenues seront utiles pour les rapports du Togo et de ses partenaires, à la fois sur

le développement durable comme dans le cadre des AME suivants :

- Convention sur la diversité biologique (CDB)
- Rapport national du protocole de Carthagène

- Rapport national du protocole de Nagoya
- Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm
- Convention d'Abidjan
- Évaluation initiale de Minamata (MIA)
- Plan national de mise en œuvre de Stockholm (PNM)

Cela fournira une plateforme pour une collaboration solide avec les partenaires nationaux, régionaux et les organisations internationales afin de prendre les bonnes décisions pour faire face au déclin de la biodiversité, du climat, de la santé des terres et des sols, de la santé des océans, des ressources en eau douce, de la pêche et de la présence de produits chimiques dangereux

Annexe 1: Plan d'action du PSDSE (source : Plan stratégique de développement des statistiques de l'environnement 2021-2025 (PSDSE 2021-2025)).

Axes stratégiques / Objectifs opérationnels / Résultats / Activités	Montant (FCFA)		
	Togo	PTF	Total
A1 : Axe stratégique 1. Renforcement des capacités institutionnelles, de partenariat et de la coordination	72,00	307,50	379,50
A1O1 : Objectif opérationnel 1. Rendre effective et efficiente la coordination du SSE	38,00	51,50	89,50
A1O1R1 : Résultat 1. Les organes du Système statistique de l'environnement (SSE) sont opérationnels	30,00	0,00	30,00
A1O1R2 : Le pilotage du système statistique de l'environnement est amélioré	8,00	51,50	59,50
A1O2 : Objectif opérationnel 2. Renforcer le cadre institutionnel et organisationnel du SIE	34,00	256,00	290,00
A1O2R1 : Résultat 1. L'ONE est opérationnel	12,50	50,00	62,50
A1O2R2 : Résultat 2. Le laboratoire est opérationnel	20,50	200,00	220,50
A1O2R3 : Résultat 3. La collaboration intersectorielle et le partenariat sont améliorés	1,00	6,00	7,00
A2 : Axe stratégique 2. Développement de la production, amélioration de la qualité et de la diffusion	221,13	3749,95	3971,08
A2O1 : Objectif opérationnel 1. Développer la production de l'information environnementale	92,00	3642,73	3734,73

Axes stratégiques / Objectifs opérationnels / Résultats / Activités	Montant (FCFA)		
	Togo	PTF	Total
A2O1R1 : Résultat 1. L'information sur les changements et la gestion des risques climatiques est renforcée	2,00	408,50	410,50
A2O1R2 : Résultat 2. L'information sur la qualité de l'air est renforcée	5,00	2599,23	2604,23
A2O1R3 : Résultat 3. La base de l'information environnementale pour le suivi et évaluation des ODD et des politiques nationales de développement est élargie	85,00	635,00	720,00
A2O2 : Objectif opérationnel 2. Développement et renforcement des infrastructures et méthodes	129,13	107,23	236,36
A2O2R1 : Résultat 1. Statistiques respectent les concepts, définitions du CDSE	68,13	26,23	94,36
A2O2R2 : Résultat 2. Les procédures d'assurance et de contrôle qualité sont disponibles et mises en œuvre	55,00	55,00	110,00
A2O2R3 : Résultat 3. La publication, l'archivage et la diffusion des données sur les statistiques de l'environnement sont améliorés	6,00	26,00	32,00
A3 : Axe stratégique 3. Promotion de la culture statistique, renforcement des capacités du système statistique de l'environnement en ressources humaines et financières	204,00	158,00	362,00
A3O1 : Objectif opérationnel 1. Promotion de la culture statistique	115,00	90,00	205,00
A3O1R1 : Résultat 1. Plaidoyer en faveur de l'utilisation des statistiques de l'environnement est renforcé	87,00	23,00	110,00
A3O1R2 : Résultat 2. La communication est intensifiée	28,00	67,00	95,00
A3O2: Objectif opérationnel 2. Renforcer les capacités du SSE	89,00	68,00	157,00
A3O2R1 : Résultat 1. Les capacités du SSE en ressources humaines sont renforcées et en adéquation avec les besoins du système	70,00	45,00	115,00
A3O2R2 : Résultat 2. Les capacités du SSE en ressources financières sont renforcées et en adéquation avec les besoins du système	7,50	23,00	30,50
A3O2R3 : Résultat 3. La visibilité des sources et niveaux de financements des activités environnementales est améliorée	11,50	0,00	11,50
Total	497,13	4 215,45	4 712,58



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

